



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 07 décembre 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 30 novembre 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TAUPENOT-MUGNIER et M. BOICHE avaient donné respectivement procuration à Mme DUQUE et M. BOURDOUNE.

Excusés : M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et M. CARVOYEUR.

Absents : M. CHOLET et Mme LEPINASSE.

Secrétaire de séance : Mme Muriel CHRETIEN-BRION

N° 2023-138 : BIENS SANS MAÎTRE : PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PAR LA SAFER

Monsieur le Maire de Clamecy expose à l'assemblée l'intérêt d'un accompagnement de la SAFER Bourgogne Franche-Comté pour mener une procédure d'appréhension de biens présumés sans maître repérés sur le territoire de la commune, afin de :

- constituer une réserve foncière en vue de la réalisation de projets nécessitant une maîtrise foncière (activité économique, habitat, divers aménagements),
- lutter contre l'enfrichement et le mitage, pour une reconquête agricole/viticole et paysagère de certains secteurs,
- restructurer foncièrement des exploitations agricoles/viticole ou forestières,
- constituer un patrimoine pour la collectivité avec la possibilité de vendre ce foncier pour financer des investissements communaux.

Il s'agit de confier à la SAFER une mission d'identification des biens potentiellement sans maître, diagnostic facturé 700 € HT, qui se poursuivra par une seconde mission d'accompagnement à l'appréhension des biens présumés sans maître, facturée au prorata du nombre de parcelles retenues par la commune dans ce cadre.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire de Clamecy à engager cette procédure et à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

Suivent les signatures.
